

Département
Hérault
Canton de Mèze
Commune de Poussan

DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Séance du 25 mai 2016

En exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 2

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jacques ADGÉ, Maire.

Date de la convocation :

Mercredi 18 Mai 2016

PRESENTS : Jacques ADGE (puis se retire), Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Arlette RAJA, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Isabelle BAINÉE, Sonia REBOUL, Damien MAURRAS, Terry ADGE, Stanislas THIRY, Jacques LLORCA, Gilles FOUGA, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS, Christian BEIGBEDER.

N° 2016/21

Étaient absents excusés avec procuration :

Marianne ARRIGO ayant donné procuration à Michel BERNABEU
Pierre CAZENOVE ayant donné procuration à Jacques LLORCA

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Nathalie CHAUVET, Paula SERRANO, Liliane MOUGIN

Objet de la délibération :

En préambule, Monsieur le Maire donne la Présidence de l'Assemblée à Madame Yolande PUGLISI, 1^{ère} Adjointe, et se retire de la Salle du Conseil Municipal lors de la présentation et du vote du présent compte administratif.

FINANCES

Budget 2015

Monsieur NATTA, adjoint au Maire délégué aux finances, rapporteur, indique que le vote du bilan de l'exercice comptable de la collectivité peut être présenté jusqu'au 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné, il présente ainsi :
le compte administratif 2015 du Budget annexe, les résultats sont les suivants :

Compte Administratif du budget
annexe SEJ

Section de fonctionnement : excédent de 17 911,45 €

Soit :

- excédent de fonctionnement cumulé de 17 911,45 €

Soit un résultat d'exécution : 17 911,45 €

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 01 JUIN 2016
Et publication ou notification
Du
01 JUIN 2016

POUSSAN - SERVICE ENFANCE JEUNESSE - CA
- 2011i

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	1 II
VUE D'ENSEMBLE	1 A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPEN SES		RECET TES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	743 371,31	G	761 282,76
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c	(si déficit) 0,00	1	(si excédent) 0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 0,00	J	(si excédent) 0,00

=

TOTAL (réalisations + reports) = A+B+C+D 743 371,31 = G+H+I+J 761 282,76

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	743 371,31	= G+I+K	761 282,76
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	743 371,31	= G+H+I+J+K+L	761 282,76

Le rapport de Monsieur NATTA entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et, à la **MAJORITE** des membres présents, (6 abstentions : LLORCA, FOUGA, NESPOULOUS, BEIGBEDER, CAZENOVE, REXOVICE)

Vu la présentation du Compte administratif 2015, budget annexe SEJ

Vu la concordance avec le Compte administratif 2015 approuvé,

APPROUVE l'exposé

APPROUVE, par vote à mains levées, le compte administratif 2015 du Budget annexe SEJ.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A POUSSAN le,

Le Maire, 01 JUIN 2016

Jacques ADGÉ

Yolanda Puglisi
Jacques Adgé



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
034-213402134-20160601-16_01434-AI
Date de télétransmission : 01/06/2016
Date de réception préfecture : 01/06/2016